



Groupe de travail
Point situation COVID 19
22/04/2021

M. THILLIER anime ce point d'information consacré à la gestion de la crise sanitaire au sein de l'interrégion des Hauts-de-France.

Situation sanitaire / télétravail

Semaine écoulée :

	Total	Surveillance	Op/Co - Ag
Agents présents	716	469	247
1 journée de TT	96	19	77
2 journées de TT	119	18	101
3 journées de TT	82	10	72
4 journées de TT	54	4	50
5 journées de TT	30	2	28
Agents en ASA	40	35	5
Agents en septaine	9	8	1

Agents malades : +2 sur les 7 derniers jours (BSE Calais tunnel) - 95 agents malades en cumulé depuis le début de la pandémie.

Autres points et questions diverses

- - Les agents surveillance de plus de 55 ans sont considérés comme personnels prioritaires. Un lien vers le site de l'ARS a été envoyé aux DR et CSDS afin qu'ils le répercutent aux agents qui souhaitent bénéficier d'un créneau réservé. Le vaccin utilisé est déterminé par le centre de vaccination.
- - Selon le DI, les agents de plus de 55 ans des bureaux de contrôle de Dunkerque Ferry et de Calais Port/Tunnel doivent être considérés comme personnels prioritaires au même titre que les agents de la surveillance. En conséquence, Il va relancer la préfecture pour que nos collègues soient repris dans les personnels concernés et le lien de l'ARS sera communiqué aux agents.
- - Le DI indique ne pas avoir d'information quant à la possibilité d'être vacciné par les médecins de prévention.
- - Une OS regrette que les mélanges d'équipes au sein des brigades ne soient pas autorisés alors que dans le même temps on accepte d'accueillir des stagiaires d'autres administrations.

- - Le ratio de 4 agents par véhicule serait fréquent dans une unité alors que la norme est à 3 agents. La situation sera étudiée par le DR.
- - Dans une BSE, les agents travaillant sur une journée réduite ne sont pas placés en MDC comme c'est le cas dans d'autres services. Le DR adressera des consignes pour la mise en place de MDC.
- - La fréquence de nettoyage sur le site de Cheriton sera augmentée (la demande a été transmise à EuroTunnel qui s'est engagé à améliorer les prestations).
- - Les agents vulnérables qui sont vaccinés doivent prendre contact avec le médecin de prévention avant de reprendre le travail.

Le DI a constaté des signes de relâchement dans le respect des gestes barrière et port du masque. Il demande à chaque agent d'être vigilant sur ce point.

-

N'hésitez pas à nous adresser vos questions !

Faites attention à vous et à vos proches et portez-vous bien.

